



Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M. Richard Favreau;
- M. Louis Charles Carline;
- Mme Gabrielle Gonthier;
- M. Jean-Serge Lacasse

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

199-06-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h50.

ADOPTÉE

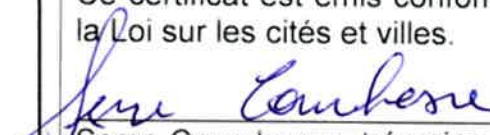

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

Ce 13 juin 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 19 juin 2018

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi dix-neuvième jour du mois de juin deux-mille-dix-huit (2018)**, à 16 h 15, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Monsieur Serge Courchesne, trésorier, directeur général adjoint est également présent.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas est absent.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Toute affaire se rapportant à l'employé # 758
- 3.- Période de questions du public
- 4.- Levée de la séance



200-06-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

201-06-18

TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ # 758

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard divulgue son intérêt pécuniaire indirect dans la prochaine résolution, au sens de la loi, et s'abstient donc de participer aux délibérations ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitant la directrice générale à procéder à la suspension de tout employé, notamment l'article 113 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait rapport au conseil municipal de son enquête pour énoncer les événements et les circonstances justifiant d'imposer une suspension;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de donner suite aux recommandations de la directrice générale et d'appliquer une mesure disciplinaire, soit une suspension de cinq jours ouvrables sans traitement, à l'employé portant le matricule no. 758.

Que ces journées de suspension soient celles déterminées par la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

202-06-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h30.

ADOPTÉE



MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


M. SERGE COURCHESNE
GREFFIER ADJOINT

Ce 20 juin 2018

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 juin 2018.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier